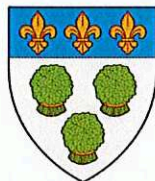


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



**Ville de Vernon**  
EN NORMANDIE

Date de convocation :  
07/10/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

Conseillers votants : 35

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi quatorze octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie MBELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, M. Maxence DEMAINE, M. Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Léocadie ZINSOU à Mme Marie-Christine GINESTIERE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD, M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT, Mme Bérénice LIPIEC à M. Gabriel SINO

Absents :

Secrétaire de séance : Youssef SAUKRET

Rapporteur : François OUZILLEAU

N° 117/2022

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Commune de VERNON

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre d'adjoints dans l'ordre suivant ;

- Juliette ROUILLOUX-SICRE
- Jérôme GRENIER
- Dominique MORIN
- Johan AUVRAY
- Léocadie ZINSOU
- Hervé HERRY
- Nicole BALMARY
- Yves ETIENNE
- Catherine DELALANDE



Suite à la démission de Madame Juliette Rouilloux-Sicre de sa fonction de 1<sup>er</sup> adjoint et de son mandat de conseiller municipal, ce poste d'adjoint est désormais vacant.

Aussi, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le devenir du siège d'adjoint devenu vacant.

Il est possible d'élire un nouvel adjoint ou de ne pas procéder au remplacement réduisant ainsi le nombre des adjoints.

En cas de désignation d'un nouvel adjoint, celui-ci sera choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Le nouvel adjoint est dernier dans l'ordre du tableau mais le conseil municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-2 et L 2122-72 ;  
**Vu** la délibération n°003/2020 en date du 23 mai 2020, portant élection des adjoints au Maire ;  
**Vu** la délibération n°137/2020 en date du 11 Décembre 2020, fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;  
**Vu** la démission de Madame Juliette Rouilloux-Sicre en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;  
**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet de l'Eure acceptant la démission de Madame Rouilloux-Sicre, en date du 5 septembre 2022 ;  
**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** la démission de Madame Juliette ROUILLOUX-SICRE de son mandat de conseiller municipal,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints et le devenir du siège devenu vacant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE à 8 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Vernon,
- DIT qu'en conséquence l'ordre des adjoints est défini comme suit :
  - Jérôme GRENIER
  - Dominique MORIN
  - Johan AUVRAY
  - Léocadie ZINSOU

Commune de VERNON

- Hervé HERRY
- Nicole BALMARY
- Yves ETIENNE
- Catherine DELALANDE

– ABROGE la délibération n°137/2020 du 11 décembre 2020.

Hors commission : Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à la majorité (Contre : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT, M. SINO, Mme LIPIEC)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

François QUIZILLEAU



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

## Résumé de l'acte

### 027-212706816-20221014-127-2022-DE

**Numéro de l'acte :** 127-2022  
**Date de décision :** vendredi 14 octobre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Détermination du nombre d'adjoints  
**Classification :** 5.1 - Election executif  
**Rédacteur :** Leïla EL IDRISSE  
**AR reçu le :** 15/10/2022  
**Numéro AR :** 027-212706816-20221014-127-2022-DE  
**Document principal :** 99\_DE-Détermination du nombre d'adjoints signée.pdf

#### Pièces jointes :

99\_DE-Tableau du conseil au 14-10-22 signé.pdf

#### Historique :

14/10/22 21:08	En cours de création	
14/10/22 21:11	En préparation	Leïla EL IDRISSE
14/10/22 21:11	Reçu	Leïla EL IDRISSE
14/10/22 21:12	En cours de transmission	
14/10/22 21:24	Transmis en Préfecture	
15/10/22 00:16	Accusé de réception reçu	
17/10/22 09:30	Accusé de réception reçu	Leïla EL IDRISSE
17/10/22 09:31	Accusé de réception reçu	Leïla EL IDRISSE
17/10/22 09:31	Accusé de réception reçu	Leïla EL IDRISSE
17/10/22 09:33	Accusé de réception reçu	Leïla EL IDRISSE